

Le
PETIT
J
O
U
R
N
A
L
De
P
O
M
P
I
E
Y

BULLETIN
MUNICIPAL
D'INFORMATION



SITE INTERNET DE LA MAIRIE

www.mairiepompiey.fr

Année 2020

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Pompieyens, Pompieyennes,

Madame, Monsieur,

Pandémie oblige, nous n'avons pas encore le droit de vous recevoir autour d'un buffet convivial pour faire plus ample connaissance, mais espérons que ce jour arrive demain.

En attendant cet évènement, je vous renouvelle mes remerciements pour la confiance que vous nous avez témoignée lors de l'élection Municipale. Depuis, 10 conseils municipaux ont eu lieu, soit plus d'un par mois, sans compter les réunions de travail, nécessaires pour définir nos actions à mener, les priorités, le suivi des travaux et les actions à venir que je vous invite à découvrir dans ce bulletin Municipal.

Je rends ici un hommage appuyé à mon Conseil et aux agents communaux qui sans relâche et avec conviction œuvrent et m'entourent pour mener à bien la mission que vous nous avez confiée.

Ensemble, nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2021

Bien cordialement,
Jean Pierre SUAREZ,
Maire de POMPIEY

Les nouveaux élus de POMPIEY
Vous remerciant chaleureusement pour la confiance que vous avez bien voulu leur donner en votant pour eux



Monsieur SUAREZ Jean-Pierre
MAIRE
06.31.72.98.98
jproxanesuarez@orange.fr



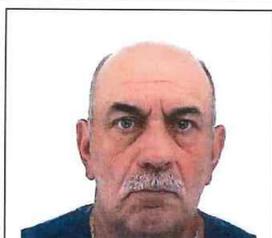
M. ANTONIAZZI Jean-Claude
1^{er} Adjoint
06.88.38.04.58
Jeanclaude.antoniazzi@orange.fr



M. JANCOVEK David
2^{ème} Adjoint
07.70.28.48.25
davidjancovek@gmail.com



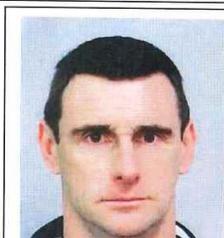
M. VICINI Joël
3^{ème} Adjoint
06.08.13.01.24
Joelcaroline.v@gmail.com



M. PASQUALI Éric
Conseiller
06.86.85.27.61
eric.pasquali@laposte.net



Mme RODRIGUEZ Sandra
Conseillère
06.88.34.80.75
sandra.rdz@orange.fr



M. LARRUE Ludovic
Conseiller
06.70.92.19.90
larrueludovic@yahoo.fr



M. ZAÏA René
Conseiller
07.70.06.27.83
rene.zaia@wanadoo.fr



Mme SAUBOUA Isabelle
Conseillère
06.17.82.48.29
sauboua.isabelle@orange.fr



Mme FLEURY Jocelyne
Conseillère
06.37.14.76.44
fleury.jocelyne0822@orange.fr

Ils ont délibéré

<p><u>Conseil n°1 du 14 Février 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">*Approbation compte de gestion 2019 dressé par Monsieur ABADIE, Receveur Municipal*Délibération Compte Administratif 2019*Affectation des résultats de 2019 pour 2020*Vote du budget primitif 2020*Modification des statuts de la Communauté de Communes Albret Communauté- Compétence Fiscalité.*Proposition de contribuables appelés à siéger à la commission intercommunale des impôts directs*Reprise des résultats de clôture suite au transfert des compétences eau potable et ou assainissement* Tour de garde des élections. <p><u>Conseil n° 2 du 28 Mai 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">* Proposition de réunion du Conseil à huis-clos* Élection du Maire* Délibération portant création des postes d'adjoints* Élection du premier adjoint* Election du second adjoint* Élection du troisième adjoint* Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints*Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal*Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020* Élection des délégués de la commune à Territoire d'Énergie* Désignation du Délégué Communautaire <p><u>Conseil n° 3 du 5 Juin 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">* Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020* Commission de contrôle des listes électorales - Nomination du délégué du conseil municipal* Délégué sécurité routière*Délégué correspondant défense	<ul style="list-style-type: none">*Délégués – Chefs de luttes et adjoints*Délégué au SIVOM Lavardac/Ouest*Délégué au SIVU Chenil Fourrière du 47*Subvention de fonctionnement 2020 – Association les Tireurs de l'Albret – Ball Trap*Subvention de fonctionnement 2020 – Association climatologique* Subvention de fonctionnement 2020 – Association prévention routière*Subvention de fonctionnement – Association des jeunes pompiers de l'Albret* Subvention de fonctionnement 2020 – Association des chasseurs de POMPIEY.* DM n° 1 – Subvention de fonctionnements 2020 aux associations. <p><u>Conseil du 19 Juin 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">*Désignation des délégués au Syndicat Eau47*Entretien des espaces verts pour 2020 – Esat de Bouët*Entretien des espaces verts JNS* Modification de la durée du temps de travail de l'agent des services techniques*Récapitulatif des délégués des commissions Inter-Communales*Récapitulatif des Délégués des Commission Communales <p><u>Conseil du 3 Juillet 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">*Proposition de contribuables appelés à siéger à la commission intercommunale des Impôts Directs*Désignation d'un représentant à la commission d'évaluation des charges transférées à la communauté de communes Albret Communauté* Prime exceptionnelle COVID19. <p><u>Conseil du 7 Août 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">*Nomination des délégués aux commissions Albret Communauté – mandat 2020/2026 <p><u>Conseil du 4 Septembre 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">*Programme d'investissement – Aménagement du cimetière	<ul style="list-style-type: none">*DM – programme d'investissement « Aménagement du cimetière 2020/2021 »* Programme d'investissement « Aménagement de voiries et espaces communs 2020/2021* DM – Programme d'investissement « Aménagement de voiries et espaces communs 2020/2021 »* Subvention de fonctionnement 2020 – Maison médicale de Lavardac*DM – Subvention de fonctionnement Maison Médicale de Lavardac* Programme d'investissement « Pose de climatisation chalets »* DM – Climatisation chalets* Tarif des chalets au 1^{er} Janvier 2021 <p><u>Conseil du 9 Octobre 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">*Adoption du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées – CLECT*Projet d'adhésion de deux nouvelles communes du département au SIVU Chenil Fourrière – Puysserampion et Saint Front sur Lémance-* DM – virements de crédits*DM -Opérations comptables – Inventaire communal*Approbation du rapport d'activité 2019 d'Albret Communauté- <p><u>Conseil du 4 Décembre 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">*Programme d'investissement aménagement des voiries et espaces communs – rajout d'un miroir de sécurité-*DM10 – Virements de crédits programme d'investissement 109-*Intercommunalité – Révision libre des attributions de compensation 2020*Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement d'Eau 47 – Exercice 2019 <p><u>Conseil du 9 Décembre 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">*Programme d'investissement aménagement des voiries et espaces communs – Génie civil coupard*DM10 – Virements de crédits programme d'investissement 109-
--	--	---

**Si vous souhaitez plus de précisions,
Le registre des délibérations peut être consulté en Mairie.**

Les élus

Noms/Prénoms	Adresses	Téléphones	Portables	Mail
Monsieur SUAREZ Jean-Pierre	822, Chemin du Mouliaou	05.53.65.63.16	06.31.72.98.98	jproxanesuarez@orange.fr
Madame RODRIGUEZ Sandra	108, Route de Laroussat		06.88.34.80.75	sandra.rdz@orange.fr
Monsieur ZAÏA René	1440 Route de Laroussat	05.53.65.91.89	07.70.06.27.83	rene.zaia@wanadoo.fr
Monsieur LARRUE Ludovic	1290 Route de Laroussat		06.70.92.19.90	larrueludovic@yahoo.fr
Monsieur PASQUALI Éric	180, Route de Xaintraillies	09.88.19.19.58	06.86.85.27.61	eric.pasquali@laposte.net
Monsieur JANCOVEK David	1398, Route de Laroussat		07.70.28.48.25	davidjancovek@gmail.com
Monsieur VICINI Joël	18, Route de Choisy		06.08.13.01.24	joelcaroline.v@gmail.com
Madame SAUBOUA Isabelle	226, Route de Bordeaux		06.17.82.48.29	sauboua.isabelle@orange.fr
Madame FLEURY Jocelyne	1485, Route de Mont de Marsan	05.53.65.11.07	06.37.14.76.44	fleury.jocelyne0822@orange.fr
M. ANTONIAZZI Jean-Claude	60, Route de Campet	05.53.65.81.16	06.88.38.04.58	Jeanclaude.antoniazzi@orange.fr

Les Commissions Intercommunales

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES : 2020/2026

- ‡ *Monsieur PASQUALI Éric, Conseiller

DÉLÉGUÉ « SÉCURITÉ ROUTIÈRE » : 2020/2026

- ‡ *Monsieur PASQUALI Éric, Conseiller

CORRESPONDANT DÉFENSE : 2020/2026

- ‡ *Monsieur PASQUALI Éric, Conseiller

CHEFS DE LUTTE ET ADJOINTS : 2020/2026

- ‡ Chef de Lutte : → Monsieur Jean-Claude ANTONIAZZI, 1^{er} Adjoint
- ‡ Adjoints : → Monsieur Ludovic LARRUE, Conseiller
→ Monsieur VICINI Joël, 3^{ème} Adjoint

SIVOM Lavardac/Ouest : 2020/2026

- ‡ Madame Sandra RODRIGUEZ, Conseillère
- ‡ Madame Isabelle SAUBOUA, Conseillère

SIVU CHENIL FOURRIÈRE DU 47 : 2020/2026

- ‡ Madame Jocelyne FLEURY, Conseillère
- ‡ Monsieur Joël VICINI, 3^{ème} Adjoint

SMICTOM : 2020/2026

- ‡ Délégué Titulaire : → Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire
- ‡ Délégué Suppléant : → Monsieur Joël VICINI, 3^{ème} Adjoint

SYNDICAT EAU47 : 2020/2026

- ‡ Délégué Titulaire : → Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire
- ‡ Délégué Suppléant : → Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, 1^{er} Adjoint

ALBRET COMMUNAUTÉ - Délégué COMMISSION CIID : 2020/2026

- ‡ Délégué Titulaire : → Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire
- ‡ Délégué Suppléant : → Monsieur JANCOVEK David

ALBRET COMMUNAUTÉ - Délégué COMMISSION Évaluation des charges transférées (CLECT) : 2020/2026

- ‡ Délégué Titulaire : → Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire
- ‡ Délégué Suppléant : → Monsieur JANCOVEK David

Délégués

Commissions Communales

CIMETIÈRE ET ÉGLISE : 2020/2026

- *Monsieur SUAREZ Jean-Pierre
- *Monsieur JANCOVEK David
- *Madame RODRIGUEZ Sandra
- *Monsieur PASQUALI Éric
- *Madame SAUBOUA Isabelle

ESPACES VERTS : 2020/2026

- *Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude
- *Monsieur JANCOVEK David
- *Monsieur PASQUALI Éric
- *Monsieur LARRUE Ludovic

ORDURES MENAGERES : 2020/2026

- *Monsieur SUAREZ Jean-Pierre
- *Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude
- *Monsieur VICINI Joël

VOIRIES ET CHEMINS : 2020/2026

- *Monsieur JANCOVEK David
- *Monsieur LARRUE Ludovic
- *Madame SAUBOUA Isabelle

RESPONSABLES SALLE POLYVALENTE : 2020/2026

- *Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude
- *Monsieur VICINI Joël
- *Monsieur René ZAÏA
- *Madame SAUBOUA Isabelle
- *Madame FLEURY Jocelyne

TOURISME : 2020/2026

- *Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude
- *Monsieur René ZAÏA
- *Madame RODRIGUEZ Sandra
- *Madame SAUBOUA Isabelle
- *Madame FLEURY Jocelyne

ÉNERGIE: 2020/2026

- *Monsieur LARRUE Ludovic
- *Monsieur JANCOVEK David
- *Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

ACTION SOCIALE : 2020/2026

- *Monsieur SUAREZ Jean-Pierre
- *Monsieur VICINI Joël
- *Madame RODRIGUEZ Sandra
- *Madame FLEURY Jocelyne

Tableau récapitulatif des délégués par commission

Albret Communauté

ALBRET COMMUNAUTE – COMPOSITION DES COMMISSIONS – MANDAT 2020-2026

annexe délibération DE-111-2020 du 09/09/20

Commune	11 Commissions										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	Services techniques Voie Patrimoine Francis MALISANI	Finances Nicolas CHOISNEL	Développement durable : TEPos Gestion déchets Habitat : ORT, PIG, OPAH, Ru Jean-Louis MOLINE	Communication Pascal LEGENDRE	Petite enfance, enfance, jeunesse, EMD Pascal BOUTAN	Administration Générale Ressources humaines CAO Jacques LAMBERT	Développement économique ACP Agrinove Nicolas LACOMBE	Tourisme Jean-François GARRABOS	Planification ADS Patrice DUFAU	GEMAPI Rivières Natura 2000 Lionel LABARTHE	Actions sociales France Services Ludovic BIASOTTO
ANDIRAN	LABARTHE Lionel	GUETTE Sandra	GRENIER Isabelle	SEERANO Michel	TEBERNE Emmanuelle	De LISLEFERME Blandine	GLATH Mikael	CANDAU Gabrielle	LABARTHE Lionel	CHAPOLARD Romain	USON Philippe
BARBASTE	DUPONT Jean	DAUNES Michel	BEJNA Véronique	SPECQUE Wilfrid	BOREGO Fabienne DUCCOSSO Isabelle	TONIN Valérie	BONA Aurélie	RUPRET Joëlle	DUPONT Jean LAZARTIGUES Caryl	PAYEN David	NORMANT Ludvine
BRUCH	Mireille ROSSI	Isabelle BISETTO	Bernard BACHERE	Léa BESCHI	Dominique LEROUVREUR	Myriam COLOMBIE	Stéphane DELPECH	Sylvie EYMERY	Jacques BAX	Charlotte GASSON	Joëlle TOFFOLI
BUZET/BAÏSE	SANCHEZ Pascal VIDALE Laurent	MOLINIÉ Jean-Louis SOULIÉS Martine	FORT Cédric LIZÉ Marielle	CHENUIL Patricia MOURET Sébastien	GAREZ Chantal SANS Laurence	BUTY Martine SANS Laurence	DE LONGHI Joël HERVILLY Laurent	GAREZ Chantal LIZÉ Marielle	SANCHEZ Pascal VIDALE Laurent	MOLINIÉ Jean-Louis VIDALE Laurent	CHENUIL Patricia GARNY Christine
CALIGNAC	Yannick SEMPE	Stéphanie DAVID	Patrice LACOR	Jérôme ALLEARD	Hélène MARION	Bruno ARCHER	Alban CASSAGNABERE	Sandrine GEORGE	Alban CASSAGNABERE	Françoise FANALS	Danielle OLLIVIER
ESPIENS	Serge LARROCHE	Sébastien ROUMAT	Didier RISPE	Liliane GRISO	Aurélien RISPE	Sarah LABADIE	Mathieu ORTEGA	Jean François MONDIN	Danielle BAUDON	Eric LABADIE	Etienné VAN GESTEL
FEUGAROLLES	DE LA RAITRIE	PARISOTTO	D'HUYVETTER	DENAVIT	BORDERIE	CANAPARO	DUBOURDIEU	D'HUYVETTER	VOLCKAERT	CZECH	POLLONI
FIEUX	GAURE Frédéric	AREVALILLO Joël	ROUMEGOUX Yann	AREVALILLO Joël	RIELLO David	DUFFA Séverine	GEORGES Jean-Marie	CERVERA Brigitte	DALMAU William	GAURE Frédéric	GERARD Patrick
FRANCESSAS	LABORDE Paulette	PÉRIER Claudette	SOULHÉ Denis	FAURÉ Serge	BARRAN Bernadette	PÉRIER Claudette	ROUBIN Michel	BONNET Sylvie	LABORDE Paulette	CASTILLO Gérard	CASTILLO Gérard
LAMONTJOIE	FORATO Frédéric	CADEILLAN Bernard	BENHAMOU Dominique	SAINT MEZARD Gabriel	ROMA-LABAT Céline	BOUTAN Pascal	CHARRIER Baptiste	BEHAGHEL Anne	KRUGER Christian	SAINT MEZARD Gabriel	BARRAILH Jean Pierre
LANNES-VILLENEUVE DE MEZIN	Jacques ECHEVERRIA	Jacques ECHEVERRIA	Patricia GAUDE	Audrey CAPOT BEN SOUSSAN	Patricia ROBERT		Samuel LARIGALDIE	Bénédicte de LANGALERIE	Samuel LARIGALDIE	William TEULERE	Gérald OLIVIER
LASSERRE	PERES Serge	PERES Serge	HANROT Dominique	SPINARDI Agnès	BENOIT Philippe	SPINARDI Agnès	LABADIE Marie Line	HANROT Dominique	PERES Serge	LATOUR Guy	BENOIT Philippe
LAVARDAC	Gilles FOUYSSAC- Sébastien CRUSSIÈRE	Pierre MADER- Ludovic BIASOTTO	Christelle PRUVOST-Philippe BARRERE	Isabelle SALIS- Sabah AZARFANE	Hélène DEMESTE- Sabah AZARFANE	Pierre MADER- Anne-Sophie AIROLA	Sébastien CRUSSIÈRE- Georges BARBARA	Pierre MADER- Corinne BOUSQUET	Gilles FOUYSSAC- Pierre MADER	Christelle PRUVOST-Damien PASELLO	Nathalie MONCEAU- Laure VINZENT
LE FRECHOU	André APPARTIO	Pierre REAU	Anne-Claire HOUDARD	André APPARTIO	Stéphanie MERCERON	Pierre REAU	Stéphanie MERCERON	Isabelle FURHEL	Pierre REAU	David BESSIERE	Corinne GIMENES
LE NOMDIEU	Jean-Paul LABAT	Sophie DIGNAC	Calogero ARGENTO					Jean-Paul LABAT	Valérie ECHAVERRIA	Jean-Pierre LUSSAGNET	
LE SAUMONT	Mr Jean-Louis LALAUE	Mr Olivier CAMPAN	Mr Jean-Michel LASSORT	Mr Gilles ROMET	Mme Marie-Line GRATIOT	Mr Olivier CAMPAN	Mr Jean-Louis LALAUE	Mme Marie-Christine DE SINETY	Mme Yolande SAUBLET	Mr Jean-Pierre ARCHIAPATI	Mme Camille METGE
MEZIN	Pierre DUCOMET	Alexandre MENEULT Coline PREVITALI	Pierre DUCOMET Tanguy CUBILIER	Patricia BRUTAÏLS Giovanni PALFINI	Tania PIMENTA- FERNANDES Elodie DAVOIGNEAU	Dominique BOTTÉON Patricia DUBOUCH	Dominique BOTTÉON Patricia DUBOUCH	Mary GRAHAM- LUCAS Marie-José BRAECKMAN	Jacques CHAPOLARD	Jacques CHAPOLARD Jean-Michel MANABERA	Patricia BRUTAÏLS Brigitte PULICANI
MONCAUT	David BUTTIGNOL		Grégory MASSARDI	Bernard BOUGNAGUE	Claude VECCHI		David BUTTIGNOL	Philippe SOULEAU	Olivier LAMOUREUX	Michel LABAT	Josianne SOURBES
MONCRABEAU	DELFOUR Denis	HAIR Alistair	LENSEIGNE Isabelle	HAIR Alistair	LAUNET Colette	LAUNET Colette	LENSEIGNE Isabelle	BERTALOT Jean-Jacques	PRETI Frédéric	DELFOUR Denis	DELFOUR Denis
MONTAGNAC-sur-AUVIGNON	Jean-Louis TOLOT	Jérôme BONNE	Guillaume MERLANT	Estelle PEBERAY	Alexandra ESPERON	Jean LABARDANT	Sandrine LAFFORE	Nathalie CHABRIER	Stéphane BRASSIE	Jérôme BONNE	Stéphanie TOLOT
MONTESQUIEU	William BALDI	Marie-Line GONELLA	Gérard JACQUILLARD	Magali CAPOT	Nathalie SCHAPMAN	Jean-Michel DULONG	Jérôme DUC	Olga RIOU	Patrick FERRI	Grégory CHAUVEAU	Franck POIRIÉ
MONTGAILLARD	Jean-Marc FELTRIN Anthony CHAMINADE	Henri de COLOMBEL	Henri de COLOMBEL	Marilyne CAILLAU	Marilyne CAILLAU	Nathalie CORRAL	Henri de COLOMBEL	Marilyne CAILLAU	Jean-Marc FELTRIN	néant	Nathalie CORRAL
NERAC	MM ESSERTEL Daniel et BOZZELLI Thierry	MM. SANCHEZ Frédéric et DAVID Hugues	MM. SANCHEZ Frédéric et GOLFIER Patrick	Mmes Ana-Paula BES et CASEROTTO Evelyne	Mme FONTANEL Aurore et M. GELLY Marc	Mme BUSQUET Edith et M. DAVID Hugues	MM. GOLFIER Patrick et TUFFERY Pierre	Mme GARBAY Stéphanie et ARNAUNE Serge	Mmes Ana-Paula BES et Mélanie SERRES-SOLANO	MM. VICENTE Manuel et TUFFERY Jean-François	Mmes BUSQUET Edith et IBN SALAH Najet

Commune	11 Commissions										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	Services techniques Voirie Patrimoine Francis MALISAN	Finances Nicolas CHOISNEL	Développement durable : TEPos Gestion déchets Habitat : ORT, PIG, OPAH, Ru Jean-Louis MOLINIE	Communication Pascal LEGENDRE	Petite enfance, enfance, jeunesse, EMD Pascal BOUTAN	Administration Générale Ressources humaines CAO Jacques LAMBERT	Développement économique ACP Agrinove Nicolas LACOMBE	Tourisme Jean-François GARRABOS	Planification ADS Patrice DUFAU	GEMAPI Rivières Natura 2000 Lionel LABARTHE	Actions sociales France Services Ludovic BIASOTTO
POMPIEY	SUAREZ Jean-Pierre	SUAREZ Jean-Pierre	ANTONIAZZI Jean-Claude	PASQUALI Eric	SAUBOUA Isabelle	SUAREZ Jean-Pierre	VICINI Joël	SAUBOUA Isabelle	SUAREZ Jean-Pierre	ANTONIAZZI Jean-Claude	RODRIGUEZ Sandra
POUDENAS	Joël Chrétien	François Duprat	F.Duprat J. Chrétien		Natalie Gaillard		Jean de Nadaillac	Joël Chrétien	Jean de Nadaillac	Joël Chrétien	
REAUPELISSE	Michel ROMA	Patrick de ROYER	Anne BERNARD	Serge EGLOFF	Corinne Trooque May	Pierre JELIAZOVSKI	Pascal LEGENDRE	Kévin BARRAULT	Serge EGLOFF	Anne BERNARD	Corinne TROCCQUE MAY
SAINT PE SAINT SIMON	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	M. BUISSON	M. BELLO	M. AIRODO	Mme BLEUZET	Mme LHÉRISSON	Mme PUGENS	Mme BONNET	Mme LHERISSON	Mme BONNET	M. AIRODO	Mme LHERISSON
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	PLANTÉ Thierry	Robert LINOSSIER	Jean-François GRANDVEAU	Patrice JACQUIN	Patricia CAZALIEU	Robert LINOSSIER	Patrice JACQUIN	Patrice JACQUIN	Thierry PLANTÉ	Jean-François GRANDVEAU	Marie-Josée VERZENI
SOS-GUEYZE-MEYLAN	TISSOT François	TONIN Patrick	STALTER Claudette	SARION BOURDON Marie-France	PRÉVOT Nicole	DAUBA Valérie	DAUBA Valérie	SARION BOURDON Marie-France	SANNER Bruno	LARCHÉ Arnaud	DE GROOT Ester
THOUARS/GARONNE	BESSIERES	VICINI	BESSIERES	QUINTLÉ	QUINTLÉ	VICINI	BESSIERES	QUINTLÉ	BESSIERES	VICINI	QUINTLÉ
VIANNE	CAYROU Patrick	MERCADIE Sylvie	CAYROU Patrick	WILMOUTH Solène	RAMADOUR Maria	BENLLOCH Laurence	GIURIATO Adrien	AIME Catherine	FRICARD Daniel	GIURIATO Adrien	MERCADIE Sylvie
XAINTRAILLES	BACHERE Daniel	AUTIPOUT Michèle	MOUCHET Jérôme	ARQUIZAN Eveline	RIBERA Brigitte	RIBERA Brigitte	ARQUIZAN Eveline	CYPRIEN Bruno	AUTIPOUT Michèle	BACHERE Daniel	CYPRIEN Bruno

Rappel sur la composition des commissions, conformément à la délibération DE-087-2020 du 09/07/2020 :

- Un Vice-Président,
- Chaque commune de moins de 1000 habitants pourra être représentée par 1 délégué,
- Chaque commune de 1000 habitants et plus pourra être représentée par 2 délégués ; avec représentation possible des oppositions communales, limitée à 1 commission par membre de l'opposition,
- Le délégué pourra être un Conseiller Communautaire ou un Conseiller Municipal.

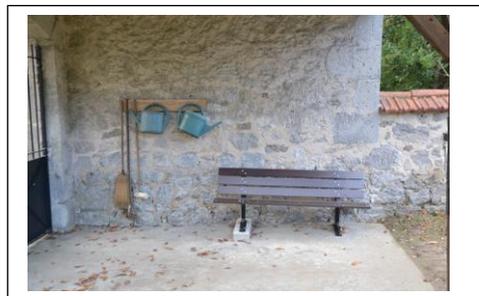
Les travaux en cours / Les travaux effectués

Le cimetière

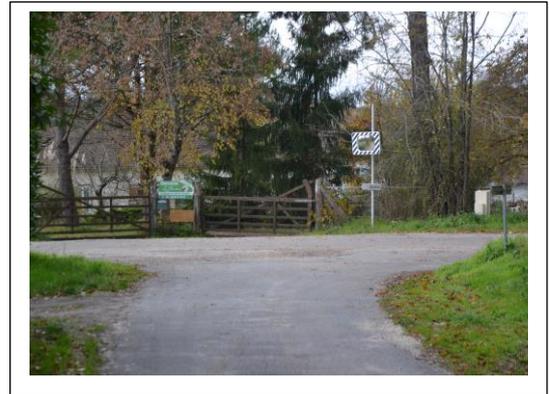
Avant



Après



La sécurité - Miroirs de Visibilité



Les travaux en cours / Les travaux effectués

La sécurité Virage et pont de « Jannette »



Chemin de « Burenque » Nouveau busage



Les travaux en cours / La déco de Noël



Les incivilités récurrentes

Actuellement



Les emplacements actuels



Notre façon de consommer et notre comportement au quotidien jouent un rôle essentiel sur la quantité de déchets que nous produisons. Du fait de l'évolution de nos modes de vie, nous générons 2 fois plus de déchets qu'il y a 40 ans. Avec la raréfaction des ressources naturelles, la saturation des installations de traitement, les coûts de plus en plus élevés de la collecte et du traitement des déchets, la réduction de nos déchets est primordiale.

4 GESTES SIMPLES À APPLIQUER POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS



Compostez ses déchets de cuisine et de jardin biodégradables :
- 40 kg de déchets en moins par habitant et par an



Achetez la juste quantité nécessaire et cuisinez en priorité avec les restes de repas, les aliments entamés ou bientôt périmés :
- 30 kg de déchets en moins par habitant et par an



Privilégiez les produits réutilisables aux jetables et favorisez les aliments peu ou pas emballés :
- 30 kg de déchets en moins par habitant et par an



Ayez le réflexe tri pour donner une seconde vie à nos déchets recyclables

UN PROGRAMME D'ACTIONS POUR ATTEINDRE UN OBJECTIF : - 30 KG/HAB./AN DE DÉCHETS ENFOUIS

Le SMICTOM LGB s'engage dans cette démarche au travers d'actions associant tous les acteurs du territoire.

OBJECTIFS :

Diminuer de **10 % par an** **POUR** la quantité de déchets enfouis

Réduire de **50 %** la quantité de déchets enfouis à l'horizon 2025
(Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte)

**Ensemble, réduisons nos déchets
pour maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets**

+ D'INFOS

Réalisation : **SMICTOM LOT - GARONNE - BAÏSE**
17, AVENUE DU 11 NOVEMBRE - 47190 AIGUILLON
TÉL : 05 53 79 83 30
Contact@smictomlgb.fr
Crédit photo : ©Adame

Rendez-vous sur le site Internet du **SMICTOM LGB**
www.smictomlgb.fr

AGISSONS ENSEMBLE

Réorganisation des emplacements des containers sur la commune



Phase n° 1 - POMPIEY

Afin de faciliter le ramassage, par le SICTOM, les containers du bourg,

↳ ceux du parking face à la Mairie,



↳ ceux sur la montée face au monument aux morts



seront regroupés sur le parking accueillant déjà les containers du tri sélectif existant.

Cette action permettra d'une part, d'améliorer l'aspect visuel du village, d'autre part, facilitera le dépôt en un point unique.

Phase n° 2 - COUPARD

Suppression des containers actuellement installés à la sortie de l'allée de Burenque - Suppression en raison des incivilités récurrentes et ventilation de ceux-ci sur d'autres lieux en cours d'étude.



Phase n° 3 – AMÉNAGEMENT DE COUPARD

Dans le cadre de la prévision de l'aménagement de la traversée de « Coupard » une réflexion est en cours concernant le ramassage scolaire, la réduction de la vitesse ainsi que le ramassage des ordures ménagères.



Infos pratiques

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi de 8h à 12h – 14h à 18h

Mardi de 14h à 19h

Mercredi de 14h à 18h

Jeudi de 8h à 12h – 14h à 18h

Vendredi de 14h à 18h

LA MAIRIE SERA FERMÉE AU PUBLIC*

DU 22 DECEMBRE 2020
AU 5 JANVIER 2021

(*sauf cas d'urgence ou nécessité de service).

MAIRIE : Tél 05.53.65.53.73

E-mail : commune@mairiepompiery.fr

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous, Tél : 06.31.72.98.98

Les Adjointes :

Monsieur Jean-Claude ANTONIAZZI, Tél : 06.88.38.04.58

Monsieur Davis JANCOVEK, Tél : 07.70.28.48.25

Monsieur Joël VICINI, Tel : 06.08.13.01.24

LOCATION SALLE DES FÊTES 2021

Pour les résidents de la commune

→* **Location 130 € -**

Caution salle : 130 € -

Caution nettoyage 70 € -

Caution vaisselle 70 €.

La sous-location est formellement interdite
(Délibération N°054/2017 du 16 novembre 2017).

Pour les non-résidents

→* **Location 260 € -**

Caution salle 200 € -

Caution nettoyage 70 € -

Caution vaisselle 70 € -

toute réservation demandée par un particulier résidant
hors de la commune doit être formulée au moins 1 mois
avant la date de location souhaitée. (Délibération
N°054/2017 du 16 novembre 2017).

Pour les associations communales....

→* **Location gratuite** 2 fois dans l'année, au-delà le
tarif « habitants de la commune » sera appliqué, soit
130 € (Délibération N°059/2016 du 2 décembre 2016).

**60 € de frais de fonctionnement à chaque location :
Eau + électricité.**

Pour les Associations hors commune

→* **Location 145 € -**

Caution salle 145 € -

Caution nettoyage 70 € -

Caution vaisselle 70 €

LOCATION CHALETS 2021

Capacité d'accueil par chalet : 6 personnes

	Locations	Cautions
Juillet / Août – Haute saison-	400 € / semaine	200 €
De Septembre à Juin – Basse saison -	300 € / semaine	200 €
Longue durée octobre à mai	600 € / mois	600 €
Weekend – vendredi / lundi	200 € / weekend	200 €
Location linge de lit toute période		30 €
Location linge de bain		30 €
Forfait ménage		60 €

CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

Prix du m² 30€
Droits de timbres 25€

CONCESSION CASES DE COLUMBARIUM

Concessions sont divisées en trois classes : columbarium :

- *15 ans : renouvelables,
- *30 ans : renouvelables
- *50 ans : renouvelables,

Tarif pour une case de

- *1 case pour 15 ans, renouvelable : 380 €
- *1 case pour 30 ans, renouvelable : 545 €
- *1 case pour 50 ans, renouvelable : 885 €

CENTRE-MÉDICO-SOCIAL

Nérac : 05.53.97.44.00

ANIMAUX RECUEILLIS

Pour transporter un animal perdu ou errant au chenil Départemental de Caubeyres, se munir du document délivré par la Mairie. **Chenil de CAUBEYRES : 05.53.79.46.72**

LE SIVU FOURRIERE DU LOT-ET-GARONNE

I / Qu'est-ce qu'une fourrière ?

La fourrière est le lieu de dépôt des animaux capturés errants sur les communes. Elle accueille uniquement les animaux sur demande des maires et non ceux des particuliers.
Chaque commune du département cotise au fonctionnement de la fourrière.

II/ Où est-elle située ?

Elle est située à Caubeyres, entre Damazan et Casteljaloux au cœur de la forêt des landes sur un parc de plusieurs hectares.

III/ Quel est le parcours d'un animal errant ?

Dès qu'un animal (chat ou chien) errant sur une commune est capturé par les services municipaux, il est placé à la demande du maire en fourrière.

Dès son arrivée sur le site, l'animal est pris en charge par le personnel de la fourrière, est photographié, vacciné, vermifugé et l'on recherche son propriétaire (tatouage, puce électronique, déclaration de perte...)

Si à l'issue de son délai de garde légal (8 jours ouvrés) il n'est pas récupéré par son propriétaire, il devient propriété de la fourrière et peut ainsi être cédé aux SPA pour être ré-adopté.

Que faire si vous perdez votre animal ?

Appelez la fourrière au 0553794672 (ouverture de 9h à 17h) et munissez-vous de son numéro d'identification (tatouage ou puce) et de son descriptif

Appelez votre mairie.

Vous pouvez aussi voir nos animaux présents sur le site
ou nous contacter par

Site : www.chenil-fourriere47.com

Email : fourriere.chenil.departemental@wanadoo.fr

Avis à nos concitoyens !

Pensez à faire identifier votre animal (chien ou chat)
seulement 35% des animaux entrés en fourrière sont identifiés et peuvent
donc retrouver leur maître rapidement.

Informations utiles



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???

Recensement militaire et journée défense et citoyenneté

Toute personne, fille ou garçon de nationalité française, doit se faire recenser dans le trimestre qui suit son seizième anniversaire.

L'attestation de recensement délivrée à l'issue de cette démarche est nécessaire pour se présenter à certains examens et/ou pour des concours publics, pour la conduite accompagnée, ainsi que pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC)

NB: Ne jamais donner l'original mais faire des photocopies de l'attestation de recensement.



6 mois après le recensement, pouvez ouvrir un compte sur majdc.fr

Le site permet de:

- Visualiser les dates de JDC (convocation en moyenne vers 17 ans et 3 mois)
- Télécharger la convocation
- Changer la date et le lieu de JDC si celles-ci ne conviennent pas
- Dialoguer par mail avec JDC
- Accéder aux coordonnées géographiques et téléphoniques des sites de convocation
- Télécharger l'attestation de participation

Votre sécurité...



La commune est dotée d'un **Plan Communal de Sauvegarde**. Il s'agit d'un document qui est destiné à gérer au mieux une crise au niveau communal.

L'objectif du PCS est de mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance en cas de survenance d'évènements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. L'organisation va coordonner les moyens communaux existants pour optimiser la réaction.

Ce document est régulièrement mis à jour. Il est consultable en mairie.



Les bâtiments communaux sont équipés d'un défibrillateur mis à disposition en cas de besoin en facade des bâtiments communaux afin d'être accessible par tous en cas d'urgence médicale

Le cadastre solaire de l'Albret est en ligne !

Engagée dans la transition énergétique du territoire,



Albret Communauté a fait appel à la start-up française In Sun We Trust pour mettre au point un outil gratuit et innovant permettant aux particuliers, entreprises et collectivités du territoire, d'évaluer en quelques clics combien coûterait et rattraperait la pose de panneaux solaires sur leur toiture.

L'objectif : faciliter le déploiement de l'énergie solaire en apportant de l'information et un service de qualité

Grâce au simulateur basé sur les données de la NASA, de Météo France et de l'IGN, les habitants de l'Albret sauront si le solaire est fait pour eux. Ce site internet vise à encourager l'adoption de l'énergie solaire par tous, afin que la moitié de la consommation d'énergie soit couverte par les énergies renouvelables d'ici 2030. Le Lot-et-Garonne bénéficie d'un ensoleillement important, une très forte proportion de toitures est exploitable, autant en profiter !

Un outil pour tous : simple, rapide et précis !

Il suffit de renseigner son adresse postale sur le site pour obtenir le potentiel solaire de sa toiture. En quelques clics, le simulateur indique le bon dimensionnement de l'installation, le coût de l'installation et aussi la rentabilité espérée pour l'installation sur 20 ans. Et ce, pour tous les types d'installations solaires : photovoltaïques et/ou thermiques.

Un service sûr, transparent et global

Cet outil, déjà déployé dans une cinquantaine de collectivités françaises, propose une liste de professionnels locaux, rigoureusement sélectionnés pour la qualité de leurs services et leurs prix compétitifs. Il est également possible de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et sans engagement à chaque étape de son projet (comparaison des devis, aides financières possibles, suivi post installation...)

Franchissez le pas vers l'énergie solaire en toute sérénité : [connectez-vous](https://albretcommunaute.insunwetrust.solar/) dès maintenant !

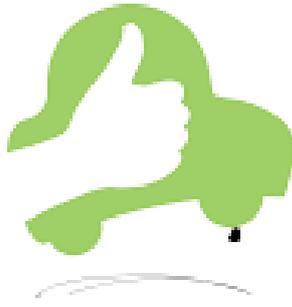
<https://albretcommunaute.insunwetrust.solar/>

Marie-Laure Devant
Chargée de projet Territoire à Energie Positive
ALBRET COMMUNAUTE
TEL : 06.40.54.26.69

Pour contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité.



100% TERRITOIRES
À ÉNERGIE POSITIVE



REZO POUCE

L'AUTOSTOP AU QUOTIDIEN



DOSSIER

de presse



REZOPOUCE.FR



QUI sommes-nous ?



Rezo Pouce, Société Coopérative d'Intérêt Collectif installée dans le Tarn-et-Garonne, accompagne les collectivités et les entreprises dans la mise en place de solutions de mobilité en zones rurales et périurbaines basées sur le partage des trajets. Pourquoi ? Parce que quand les transports en commun se font rares, se déplacer peut devenir compliqué. Partager ses trajets, c'est LA solution permettant à la fois de créer du lien social, de préserver l'environnement et de faire des économies.

POURQUOI *Rezo Pouce*

Faciliter, simplifier et améliorer la mobilité

Se déplacer en zone rurale avec une voiture individuelle, c'est facile. Mais comment se déplacer lorsqu'on ne peut ou ne souhaite pas avoir de voiture ? Par le partage, Rezo Pouce permet de redonner de la mobilité, de faciliter et de simplifier les trajets du quotidien sans recourir systématiquement à la voiture individuelle.

Préserver l'environnement

Partager les trajets du quotidien, c'est partager les émissions de CO2 et autres gaz à effet de serre. En diminuant le nombre de voitures sur les routes, Rezo Pouce réduit les émissions liées au transport.

Tisser du lien social

Partager les trajets du quotidien permet de recréer du lien social entre les habitants d'un même quartier, d'un même village, d'un même territoire. Les trajets deviennent des moments de partage agréables et conviviaux. Le partage de trajet permet également de favoriser l'intégration sociale !

Désenclaver et désengorger

Une voiture peut transporter jusqu'à 5 personnes et même parfois plus. Alors, transformons la voiture en nouveau mode de transport en commun ! Avec des passagers supplémentaires dans une voiture, les zones rurales se désenclavent et le trafic routier à l'approche des villes devient plus fluide.



REZO POUCE, un mélange d'autostop et de covoiturage

Rezo Pouce, c'est un réseau solidaire pour partager les trajets du quotidien entre voisins. Grâce à de nombreux Arrêts sur le Pouce (comme des arrêts de bus) et à notre application, il est facile de retrouver ses voisins et de partager ses trajets. Rezo Pouce est une solution efficace et de bon sens pour transformer la voiture en mode de transport en commun des zones rurales et péri-urbaines. Rezo Pouce, c'est donc un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous !

EN RÉSUMÉ, REZO POUCE

c'est :

- Un dispositif solidaire
- Un dispositif local
- Un dispositif complémentaire aux transports en commun
- Une solution efficace et innovante
- Une solution pour les zones rurales et péri-urbaines



COMMENT ÇA MARCHÉ POUR les utilisateurs ?



Passagers ou conducteurs s'inscrivent gratuitement sur rezopouce.fr, sur l'application, dans leur mairie ou en point relais et reçoivent une carte de membre et un autocollant (pour les conducteurs).



Pour partager leurs trajets de façon flexible et immédiate, les utilisateurs peuvent utiliser les Arrêts sur le Pouce. Les passagers se rendent spontanément à un arrêt et, en affichant une pancarte avec leur destination, un conducteur s'arrête en moyenne en 5 minutes et en moins de 10 minutes dans 90% des cas. Quant aux conducteurs, ils ont simplement à rester attentifs aux personnes qui pourraient se trouver à un Arrêt sur le Pouce.



Pour se déplacer de façon plus organisée, les utilisateurs peuvent utiliser l'application Rezo Pouce. Rien de plus simple, les passagers et les conducteurs indiquent leurs trajets recherchés ou proposés. Ceux-ci peuvent avoir un départ immédiat pour plus de flexibilité, peuvent être programmés pour plus tard et peuvent être réguliers (pour les trajets Domicile / Travail notamment). Et bien sûr, les passagers et les conducteurs ayant des trajets similaires sont mis en relation. Les utilisateurs peuvent également créer et s'abonner à des hashtags qui les intéressent (ex. #StadeNéac) pour facilement visualiser tous les trajets publiés avec ceux-ci !



CONNAÎTRE REZO POUCE sur le bout des doigts

REZO POUCE, c'est...

Rezo Pouce, c'est un réseau solidaire pour partager ses trajets du quotidien avec ses voisins grâce à une application et à de nombreux Arrêts sur le Pouce (comme des arrêts de bus) où les utilisateurs peuvent se retrouver. Rezo Pouce, c'est donc un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous !

- Un réseau solidaire = une communauté organisée sur l'entraide ;
- Partager = la voiture devient le transport en commun des zones rurales et périurbaines ;
- Quotidien = pour les petits trajets de proximité (école, courses, travail, cinéma, etc.)
- Voisins = une communauté locale, on entend « voisins » au sens large, un habitant du village d'à côté est un voisin ;
- Application = pour organiser ses trajets du quotidien de façon numérique ;
- Arrêts sur le Pouce = pour retrouver ses voisins de façon spontanée ou après une mise en relation sur l'application ;
- Covoiturage du quotidien = à opposer au covoiturage longue distance (pour un trajet Toulouse - Marseille par exemple) ;
- Autostop pour tous = de l'autostop en toute sérénité et accessible à tous.

REZO POUCE, ce n'est pas...

- le même fonctionnement que d'autres plateformes de covoiturage (1/2) : contrairement à d'autres plateformes de covoiturage, Rezo Pouce est basé sur la solidarité (pas d'échange d'argent obligatoire entre le conducteur et les passagers).
- le même fonctionnement que d'autres plateformes de covoiturage (2/2) : de même, Rezo Pouce ne prend aucune commission sur les trajets.
- pour des trajets de longue distance : Rezo Pouce se concentre sur les petits trajets du quotidien.
- seulement de l'autostop : avec l'application, il est possible d'organiser des trajets à l'avance, ce qui se rapproche plus du covoiturage que de l'autostop ;
- de l'autostop « sécurisé » : enfin, si, mais parler « d'autostop sécurisé » est, paradoxalement, anxiogène et met l'accent sur la peur de l'autre. Il est donc recommandé d'éviter de définir Rezo Pouce comme un système d'autostop sécurisé, même si la question de la sécurité sera forcément abordée. Dans ce cas, l'adjectif « serein » nous semble plus approprié.

QUELQUES chiffres

+ DE 2 200
communes
abonnées
à Rezo Pouce

2,5 MILLIONS
d'habitants
concernés (soit 40%
des habitants des
zones rurales)*

+ DE 6 000
Arrêts sur le Pouce
partout en France
et autant en cours
de pose

6 MINUTES
d'attente en moyenne
en mode
Stop

1
application
pour TOUS les
trajets du quotidien

CONTACTER Rezo Pouce

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

communication@rezopouce.fr
05 63 05 08 00

* 6 349 412 habitants en zone rurale selon la définition du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) - Source : CNCRESS, L'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux, Juin 2019 (p.10)

Par respect de la pluralité des personnes inscrites à Rezo Pouce, ce document existe aussi en version inclusive.

DES MOTS & EXPRESSIONS à utiliser

Autostop, Covoiturage, Partage, Confiance, Liberté, Convivialité, Humanité, Sérénité, Solidarité, Simplicité, Flexibilité, Quotidien, Petits trajets, Local, Proximité, En toute confiance, Rencontres, Echanges, Rendre service, Donner un coup de main, Sans contraintes



Tout ce que vous voulez savoir sur vos droits et démarches sont sur le site

www.service-public.fr

Carte Nationale d'Identité (CNI)

Les pièces à fournir:

- ↪ 2 photos d'identité
- ↪ Un extrait d'acte de naissance avec filiation complète (pour une première demande ou un renouvellement quand l'ancienne carte a été délivrée dans un autre département)
- ↪ L'ancienne carte d'identité
- ↪ Une pièce justificative récente de domicile

Pour personnes mineures:

- ↪ Copie du livret de famille
- ↪ Copie du dispositif du jugement de divorce ou déclaration conjointe ou acte de naissance mentionnant la reconnaissance par les 2 parents

Pour un renouvellement en cas de perte ou de vol:

- ↪ La déclaration de perte ou de vol de votre CNI
- ↪ Un timbre fiscal de 25 euros

NB: Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la CNI est passée de 10 ans à 15 ans pour les personnes majeures

Info 2017/2018 :

Réforme du dispositif de recueil des cartes nationales d'identité à compter du 1er mars 2017
Les demandes de CNI seront désormais traitées selon les modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques, à savoir par télé-procédures au moyen de dispositifs spécifiques appelés dispositifs de recueil (DR). Installées dans certaines mairies du département, ces stations permettent notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur dans un objectif de sécurisation de son identité. L'application TES (Titres Electroniques Sécurisés) qui permet de recueillir les demandes de passeports, de transmettre les dossiers pour instruction et de les envoyer en fabrication, sera ainsi étendue aux CNI au 1er mars 2017.

Par conséquent, si la nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales conduit à maintenir un accueil en guichet, cet accueil sera, à compter de cette période, limité aux communes du département équipé de DR, soit en ce qui nous concerne, **la Mairie de NÉRAC, entre autre. Merci de prendre rendez-vous au préalable.**

Le secrétariat de la mairie de POMPIEY facilitera l'accès des usagers à la télé-procédure de pré-demande en ligne, moyennant la mise à disposition d'un équipement basique (ordinateur, accès internet, scanner) et assister ainsi les personnes ayant des difficultés d'accès au numérique.

Passeport biométrique

Depuis le 8 juin 2009, la commune n'est plus en mesure de recevoir les demandes de passeport. La commune de Nérac est équipée d'une station biométrique. Toutefois, les imprimés et la liste des pièces à fournir peuvent être retirés en notre mairie. **Tarifs: → 0 à 15 ans: 17 € --> 15 à 18 ans: 42 € -----> Adultes: 86 €**

EN RAPPEL : Cartes grises et permis de conduire

A compter du 6 novembre 2017, les démarches liées aux certificats d'immatriculation (cartes grises) et permis de conduire ne seront plus traitées aux guichets de la préfecture à AGEN, comme dans l'ensemble des préfectures de France et s'effectueront exclusivement en ligne.

Les guichets cartes grises et permis de conduire seront donc définitivement fermés au public et les démarches se feront exclusivement en ligne à partir du site <https://ants.gouv.fr/>.

Les usagers pourront effectuer leurs démarches sur Internet soit directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers de confiance (professionnels de l'automobile ou auto-écoles).

Les usagers ne disposant pas ou ne maîtrisant pas Internet pourront être accompagnés dans un point d'accueil numérique.

Pourquoi cette réforme ?

La généralisation des démarches en ligne répond à une demande forte d'un grand nombre d'usagers et s'inscrit dans la révolution numérique à laquelle l'Etat prend toute sa part.

Le « plan préfectures nouvelle génération » modernise les processus de délivrance des cartes grises et des permis de conduire, par la dématérialisation et le recours aux télé-procédures, afin de limiter les déplacements des usagers et les temps d'attente.

L'objectif est de leur proposer des démarches administratives simplifiées et plus rapides, ainsi que de renforcer les préfectures et les sous-préfectures sur d'autres missions prioritaires au service des territoires et au bénéfice de la sécurité des Français (gestion de crise et lutte contre le terrorisme, lutte contre la fraude, contrôle de légalité, mise en œuvre des politiques publiques).

Des démarches en ligne 24h/24, 7j/7, plus simples et plus rapides

Il suffit, grâce à son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, de créer un compte sur : www.ants.gouv.fr. Il est également possible de se connecter directement grâce à son compte FranceConnect, en utilisant les identifiants de l'un de ses comptes existants : ameli.fr, impots.gouv.fr, identité numérique de La Poste...

Toutes les informations pratiques en page d'accueil du site de l'Etat en Lot-et-Garonne > www.Lot-et-garonne.gouv.fr

Sur quel site officiel réaliser une démarche en ligne ?

Site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés : www.ants.gouv.fr

Attention à certains sites non officiels qui proposent d'effectuer, moyennant rémunération, certaines démarches administratives proposées gratuitement par l'administration française. Pour en savoir plus, <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Actualites/Arnaque-aux-faux-sites-administratifs>

Où se renseigner ? Par internet

site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés : www.ants.gouv.fr

site internet du ministère de l'Intérieur : www.demarches.interieur.gouv.fr

site internet du service public : www.service-public.fr

Autorisation de sortie du territoire

Au regard du contexte actuel, la loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016, ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

Ainsi, à compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné de ses parents (ou d'une personne détentrice de l'autorisation parentale), ne pourra quitter la France sans autorisation.

Cette autorisation prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site internet www.service-public.fr à remplir et à signer (CERFA N°15646*01)

L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants:

- La pièce d'identité du mineur (carte d'identité ou passeport)

- Le formulaire signé par l'un de ses parents titulaire de l'autorité parentale

- La photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire **Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.**



Albret Communauté

propose un **service d'accompagnement à la population**.

La Maison de Services Au Public (MSAP) située au Centre Hausmann de Nérac accompagne les habitants de l'Albret dans leurs **démarches administratives, sociales et professionnelles**.

- **Service administration** : information et conseils sur l'accès aux droits et accompagnement dans les démarches administratives (CAF, CPAM, CARSAT, pôle Emploi, MDPH, Impôts, MSA, FEPEM...)

Vous pouvez joindre Désirée TAZE PHILIPP ou Marjorie CHUINARD au 05.53.97.43.89 ou 06.30.88.30.80

Du lundi au vendredi à Nérac : 9h - 12h en libre accès et 14h - 17h sur RDV

Le lundi à Lavardac - maison des associations : 9h -12h

Le mardi à Sos - mairie : 9h - 12h

Le mercredi à Buzet sur Baise - mairie : 9h -12h

Le jeudi à Mézin - office du tourisme : 9h - 12h

- **Service emploi** : accompagnement socio professionnel et mise en relation de l'offre et de la demande pour les +26ans.

Vous pouvez joindre Nathalie MAZAT au 05.53.97.54.86 ou 07.72.66.66.04

Du lundi au vendredi à Nérac : 9h - 12h en libre accès et 14h - 17h sur RDV

Le lundi à Lavardac - maison des associations : 14h -17h sur RDV

Le mercredi à Mézin - office du tourisme : 14h - 17h sur RDV

- **Mission Locale** : accompagnement socio professionnel et orientation dans un projet de formation pour les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés.

Vous pouvez joindre Adeline SAINT GERMAIN au 05.53.97.43.85 ou 07.85.24.66.40

Du lundi au vendredi à Nérac : 9h - 12h en libre accès et 14h - 17h sur RDV

Le mardi à Mézin - office du tourisme : 14h - 17h sur RDV

Le jeudi à Lavardac - maison des associations : 14h -17h sur RDV

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez envoyer un mail à

msap@albretcommunaute.fr

<http://www.albretcommunaute.fr/>



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMÉR !!



À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*

UNE PRATIQUE
POLLUANTE POUR
L'ENVIRONNEMENT
ET TOXIQUE
POUR LA SANTÉ



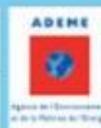
LE SAVIEZ-VOUS ?

* article 64 du
Règlement Sanitaire
Départemental type
diffusé par le circulaire
du 05/05/1979.
Cette interdiction est
aussi rapportée dans
le code de la Santé de
la commune de 1977/1981.

DÉCHETS VISÉS :
tontes de pelouse,
taille de haies,
feuilles mortes,
résidus d'élagage...

**PARTICULIERS,
COLLECTIVITÉS,
ENTREPRISES.**

DES SOLUTIONS EXISTENT :
compostage,
broyage et paillage,
tonte mulching,
apport en déchèterie



Le Feu, un outil dangereux

– Rappel

Catégorie : Directive adressée par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles		Domaine : Ecologie, développement durable	
Mots clés liste fermée : <Energie Environnement/>		Mots clés libres : pollution de l'air, particules, feux, brûlage, écobuage, déchets verts	
Texte (s) de référence : articles L. 541-1, L. 541-21-1 du code de l'environnement (CE) ; annexe II de l'article R. 541-8 du CE ; articles L. 2224-13 et 14 du code général des collectivités territoriales ; articles 84, 158 et 159.2.5 du règlement sanitaire départemental type. Articles D615-47 et D681-5 du code rural et de la pêche maritime. Code forestier.			
Circulaire(s) abrogée(s) : néant			
Pièce(s) annexe(s) : annexe 1 : compléments annexe 2 : schéma de gestion du brûlage des déchets verts à l'air libre			
Publication	<input checked="" type="checkbox"/> BO	<input checked="" type="checkbox"/> Site circulaires.gouv.fr	<input type="checkbox"/> Non publiée

I) Les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

a) Déchets des ménages et déchets municipaux

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers.

Il convient de préciser que, en application de l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement établissant la liste des déchets, les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

En conséquence, dès lors que les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.

Celui-ci prévoit toutefois la possibilité de déroger à cette règle par le préfet, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). Chaque département dispose de son propre règlement sanitaire, applicable de plein droit. Ce règlement sanitaire départemental est contraignant et sa violation peut entraîner des peines d'amendes.

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport en déchèterie, ou par valorisation directe. Elles ne doivent pas les brûler.

Il convient en outre de rappeler que l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement oblige les personnes qui produisent une quantité importante de biodéchets à en assurer la valorisation, à compter du 1^{er} janvier 2012, ce qui exclut toute élimination de leurs déchets verts par brûlage.

b) Déchets verts agricoles

**Vous êtes situés dans une zone à risque,
Votre activité vous conduit à incinérer des végétaux coupés ou
sur pied,
Une réglementation existe
Peut-être l'ignorez-vous ?**

Savez-vous que l'Aquitaine, boisée sur 1,8 million d'hectares,
Est classée à **haut risque feu de forêt**, depuis 1992 par la Commission Européenne ?

Nous savons aujourd'hui que de nombreux départs de feu pourraient être évités simple respect des
mesures de prévention.

Ce risque est présent sur l'ensemble du territoire départemental
Aux abords des forêts, prairies, broussailles....

Par Arrêté Préfectoral n° 2013-143-0008 « Portant règlement Départemental relatif à l'emploi du
feu et à la protection de la forêt contre les incendie en Lot-et-Garonne ».

Les dispositions de la circulaire du 18 Novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air
libre des déchets verts par les particuliers sont ainsi intégrées au nouveau règlement départemental.

TITRE 1 : Mesures applicables sur l'ensemble du Département

Chapitre 1 : Dispositions à caractère général

Article n°2 : Cas particuliers du brûlage des déchets ménagers et des déchets verts

Article 2-1 : contenu de l'interdiction

Il est interdit de brûler des ordures ménagères, que ce soit à l'air libre ou en incinérateur
individuel.

Il est interdit, pour les particuliers, les collectivités locales et les entreprises, de brûler des déchets
verts à l'air libre **toute l'année** sur l'ensemble du département. Les déchets verts doivent être
apportés en déchetterie ou compostés....

INTERDICTION TOTALE

PARTICULIERS – PROPRIÉTAIRES ET AYANT DROIT

(Pour leur propre compte et à titre non professionnel)

NATURE DES VÉGÉTAUX

Produits d'origine végétale (taille de haies, tonte

RÈGLEMENTATION

Règlement sanitaire Arrêté Préfectoral du 23 décembre 1983, Article 84

Arrêté Préfectoral du 11 Juillet 2005 relatif à la protection de la forêt contre l'incendie

Conseil Européen : article L.541-1, L.541-21-1 du code de l'environnement, annexe II de l'article R.541-
8 du CE

Article L.2224-13 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Article 84, 158 et 159.2.5 du règlement sanitaire départemental type,

Article D 615-47 et D 681-5 du Code Rural et de la pêche maritime.

Code forestier.

SMICTOM / Déchetterie de BARBASTE

Lundi	fermé	fermé
Mardi	9H / 12H	13H30 / 17H
Mercredi	fermé	13H30 / 17H
Jeudi	9H / 12H	13H30 / 17H
Vendredi	9H / 12H	13H30 / 17H
Samedi	9H / 12H	13H30 / 17H

Rappel de Quelques informations...

Recensement citoyen



Vous devez vous inscrire à la mairie dès votre 16^{ème} anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent.

Pour cela, munissez-vous d'une pièce d'identité, du livret de famille de vos parents et, le cas échéant, de tout document justifiant votre nationalité française.

Une attestation de recensement, valable jusqu'à votre 18^{ème} anniversaire, vous sera délivrée.

Vous devrez la conserver car cette attestation vous sera nécessaire pour vous inscrire aux examens et concours (CAP, BAC, permis de conduire...)

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Le Pacte Civil de Solidarité (PACS)

Il revient désormais, dans chaque Commune, au Maire (et non plus au greffe du Tribunal d'Instance), de recevoir la déclaration conjointe des partenaires, la modification de la convention de PACS et la dissolution de celui-ci.

En revanche, pour modifier ou dissoudre un PACS enregistré avant le 1^{er} novembre 2017, les partenaires doivent s'adresser à la commune du lieu du greffe du Tribunal d'Instance qui a procédé à l'enregistrement du PACS.



En rappel : Cartes grises et permis de conduire : depuis le 6 novembre, les guichets préfecture et sous-préfectures de délivrance des cartes grises et permis de conduire sont définitivement fermés.

Pour les cartes grises rendez-vous sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> (seul site officiel sécurisé gratuit),

Pour les permis de conduire, rendez-vous sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> (seul site sécurisé gratuit).



En rappel : Inscription sur les listes électorales

Plus de révision annuelle de la liste électorale.

Vous pouvez vous inscrire à tout moment de l'année

Sont concernés par les inscription :

- les nouveaux administrés.

- les ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, résidant sur le territoire français.

Les demandes d'inscription seront reçues en Mairie suivant le nouveau protocole du « REU », mentionné précédemment, ou en ligne

Les électeurs devront se présenter à la Mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ainsi que de la précédente carte d'électeur s'il y a lieu.



...et recommandations

SALLE DES FÊTES

Pensez à la réserver à l'avance.

Par définition elle sert à faire la fête,
mais malgré tout,

Pensez aux voisins, surtout en été,
baissez un peu la sono.

A partir de 2H du matin, Arrêt total.

Aboiement intempestif des chiens

Merci également

à tous ceux qui font en sorte que
leurs chiens n'aboient
pas de façon
intempestive
cela risque de provoquer une gêne
certaine pour vos voisins et
d'inutiles énervements

DIVAGATION DES CHIENS

Merci
à tous ceux qui tiennent leurs chiens
dans leur propriété.

Un animal errant peut provoquer
un accident ou commettre des
dégâts,

Un Arrêté du Maire 007/2016
du 21 septembre 2016

Interdisant le vagabondage des
chiens et chats qui provoquent des
nuisances et ou dégâts lors de leurs
escapades

Lesquels seront sanctionnés en
vertu de cet arrêté.

CAVEAU MUNICIPAL

Il est à la disposition des familles,
s'adresser à la Mairie.

TONTE ET JARDINAGE BRUYANT

Les horaires autorisés de tonte de pelouse
diffèrent selon les communes et les départements.

Certaines municipalités interdisent à leurs
administrés de tondre leur gazon les dimanches et
jours fériés. Voici les horaires généralement
appliqués pour les travaux de jardinage et de
bricolage.

Horaires de tonte pendant les jours ouvrables

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à
19h30.

Horaires d'utilisation de la tondeuse à gazon

le samedi

De 9h à 12h et de 15h à 19h.

Horaires de tonte le dimanche

De 10h à 12h

Merci à tous ceux qui mettent
conciencieusement leurs poubelles
et déchets au bon endroit

Et non à côté.....

Pour ceux qui ont des haies en bordure de
route

Pensez à les tailler régulièrement afin de ne
pas causer un manque de visibilité
dangereux pour les usagers

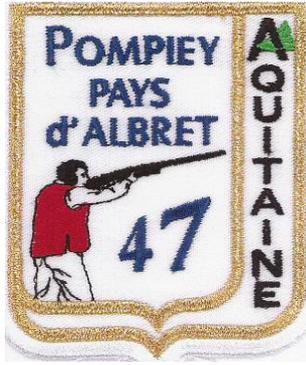
Le mot du Président de chasse

La société de chasse de Pompiéy ainsi que tous les chasseurs remercient les habitants de la commune de leur compréhension tout au long de l'année durant, afin que les battues puissent se dérouler dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

Nous sommes heureux de vous présenter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année

Amicalement
Joël VICINI

Président de la Société de Chasse de Pompiéy



ASSOCIATION
des TIREURS de POMPIEY

POMPIEY

CAPITALE SPORTIVE NOUVELLE AQUITAINE

Saison 2020

C'était sans compter sur l'arrivée du COVID 19 que notre association a du subir comme tout a chacun.

Ouverture habituelle de notre structure fin février et fermeture par décret fin mars.

Notre club avait été choisi par la fédération pour organiser une compétition nationale 28 et 29 mars, annulée comme toutes les compétitions régionales, nationales et internationales.

Ouverture sous surveillance le 11 mai avec mesures barrières et uniquement pour participer à des entrainements.

Nous avons malgré tout organisé après accord préfectoral une manifestation en 200 plateaux le week-end du 15 et 16 août avec la participation de tireurs (155 par jour) venus de toutes les régions de France. Vif succès et satisfaction des participants toujours heureux de visiter notre région et sa gastronomie. Grand prix Pierre Boutin du nom de notre principal sponsor.

Quel avenir sportif pour notre association en 2021 ? Confiance renouvelée de notre fédération pour l'organisation de la compétition nationale et sélective des équipes de France et organisation de la 2eme édition du prix P. Boutin.

Merci à notre municipalité pour son soutien logistique.
En vous souhaitant de très bonnes fêtes de fin d'année.

Sportivement Votre

Maurice Boutin

Président du Comité régional de Nouvelle Aquitaine
Membre du comité directeur Fédéral

Adresse correspondance : BOUTIN Maurice 219 chemin de Mounon 47230 POMPIEY (siège social)



A la famille BILLOIR à « Jannette » ,

A la famille FERNANES à « Jannette »

A la famille GAUTERON à « Mounon »

A la famille GRONDIN / JAILLET à « Berdot »

A la famille PAGES à « Berdot »

A la famille RICARDO / GAILLÉ à « Berdot »

A la famille VELLARD / LEROY face à la Chèvrerie

Ils nous ont quitté

Madame Manon ANZÉLINI, le 6 Mars 2020
Monsieur CAMBIER Fernand, le 13 Novembre 2020

Félicitations aux heureux parents

De

Lola DUPRAT le 23 Janvier 2020
Baptiste DUPOUY le 3 Octobre 2020

2021

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
V 1 Clair	L 1 Ella 05	L 1 Aubin 09	J 1 Hugues	S 1 Joseph	M 1 Justin
S 2 Basile	M 2 Chandeleur	M 2 Charles	V 2 Sandrine	D 2 Boris	M 2 Blandine
D 3 Geneviève	M 3 Blaise	M 3 Guénoël	S 3 Richard	L 3 Philippe 18	J 3 Kévin
L 4 Odilon 01	J 4 Véronique	J 4 Casimir	D 4 Isidore	M 4 Sylvain	V 4 Clotilde
M 5 Edouard	V 5 Agathe	V 5 Olive	L 5 Irène 14	M 5 Judith	S 5 Igor
M 6 Melaine	S 6 Gaston	S 6 Colette	M 6 Marcellin	J 6 Bénédicte	D 6 Norbert
J 7 Raymond	D 7 Eugénie	D 7 Félicité	M 7 JB.de la S	V 7 Gisèle	L 7 Gilbert 23
V 8 Lucien	L 8 Jacqueline 06	L 8 Jean 10	J 8 Julie	S 8 Désiré	M 8 Médard
S 9 Alix	M 9 Apolline	M 9 Françoise	V 9 Gautier	D 9 Pâcome	M 9 Diane
D 10 Guillaume	M 10 Arnaud	M 10 Candide	S 10 Fulbert	L 10 Solange 19	J 10 Landry
L 11 Pauline 02	J 11 ND Lourdes	J 11 Constantin	D 11 Stanislas	M 11 Estelle	V 11 Barnabé
M 12 Tatiana	V 12 Félix	V 12 Justine	L 12 Jules 15	M 12 Achille	S 12 Guy
M 13 Yvette	S 13 Béatrice	S 13 Rodrigue	M 13 Ida	J 13 Rolande	D 13 Antoine
J 14 Nina	D 14 Valentin	D 14 Mathilde	M 14 Maxime	V 14 Matthias	L 14 Elisée 24
V 15 Rémi	L 15 Claude 07	L 15 Louise 11	J 15 Paternie	S 15 Denise	M 15 Germaine
S 16 Marcel	M 16 Julienne	M 16 Bénédicte	V 16 Benoît-Joseph	D 16 Honoré	M 16 Régis
D 17 Roseline	M 17 Alexis	M 17 Patrice	S 17 Anicet	L 17 Pascal 20	J 17 Hervé
L 18 Prisca 03	J 18 Bernadette	J 18 Cyrille	D 18 Parfait	M 18 Eric	V 18 Léonce
M 19 Audric	V 19 Gabin	V 19 Joseph	L 19 Emma 16	M 19 Yves	S 19 Gervais
M 20 Sébastien	S 20 Aimée	S 20 Herbert	M 20 Odette	J 20 Bernardin	D 20 Silvère
J 21 Agnès	D 21 Damien	D 21 Clémence	M 21 Anselme	V 21 Constantin	L 21 Rodolphe 25
V 22 Vincent	L 22 Isabelle 08	L 22 Léa 12	J 22 Alexandre	S 22 Emile	M 22 Alban
S 23 Barnard	M 23 Lazare	M 23 Victorien	V 23 Georges	D 23 Didier	M 23 Audrey
D 24 François	M 24 Modeste	M 24 Karine	S 24 Fidèle	L 24 Donatien 21	J 24 Jean-Baptist
L 25 Paul 04	J 25 Roméo	J 25 Humbert	D 25 Marc	M 25 Sophie	V 25 Prosper
M 26 Paule	V 26 Nestor	V 26 Larissa	L 26 Alda 17	M 26 Marianne	S 26 Anhelme
M 27 Angèle	S 27 Honorine	S 27 Habib	M 27 Zita	J 27 Augustin	D 27 Fernand
J 28 Thomas	D 28 Antoinette	D 28 Gontran	M 28 Valérie	V 28 Germain	L 28 Irénée 26
V 29 Gildas		L 29 Gwladys 13	J 29 Catherine	S 29 Géraldine	M 29 Paul/Pierre
S 30 Martine		M 30 Amédée	V 30 Robert	D 30 Ferdinand	M 30 Martial
D 31 Marcelle		M 31 Benjamin		L 31 Visitation 22	

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
J 1 Thierry	D 1 Alphonse	M 1 Gilles	V 1 Muriel	L 1 Toussaint 44	M 1 Florence
V 2 Martinien	L 2 Julien 31	J 2 Ingrid	S 2 Léger	M 2 Défunts	J 2 Viviane
S 3 Thomas	M 3 Lydie	V 3 Grégoire	D 3 Gérard	M 3 Hubert	V 3 Xavier
D 4 Florent	M 4 Jean-Marie	S 4 Rosalie	L 4 François 40	J 4 Charles	S 4 Barbara
L 5 Antoine 27	J 5 Abel	D 5 Raïssa	M 5 Fleur	V 5 Sylvie	D 5 Gérald
M 6 Mariette	V 6 Marlène	L 6 Bertrand 36	M 6 Bruno	S 6 Bertille	L 6 Nicolas 49
M 7 Raoul	S 7 Gaélan	M 7 Reine	J 7 Serge	D 7 Carine	M 7 Ambroise
J 8 Thibaut	D 8 Dominique	M 8 Adrien	V 8 Pélagie	L 8 Geoffroy 45	M 8 Imm.Conc.
V 9 Amandine	L 9 Amour 32	J 9 Alain	S 9 Denis	M 9 Théodore	J 9 Pierre
S 10 Ulrich	M 10 Laurent	V 10 Inés	D 10 Ghislain	M 10 Léon	V 10 Romaric
D 11 Benoît	M 11 Claire	S 11 Adelphe	L 11 Firmin 41	J 11 Martin	S 11 Daniel
L 12 Olivier 28	J 12 Clarisse	D 12 Apollinaire	M 12 Séraphin	V 12 Christian	D 12 Chantal
M 13 Joël	V 13 Hippolyte	L 13 Aimé 37	M 13 Géraud	S 13 Brice	L 13 Lucie 50
M 14 Camille	S 14 Evrard	M 14 Materne	J 14 Juste	D 14 Sidoine	M 14 Odile
J 15 Donald	D 15 Marie	M 15 Roland	V 15 Thérèse	L 15 Albert 46	M 15 Ninon
V 16 ND.Carmel	L 16 Armel 33	J 16 Edith	S 16 Edwige	M 16 Marguerite	J 16 Alice
S 17 Charlotte	M 17 Hyacinthe	V 17 Renaud	D 17 Baudoin	M 17 Elisabeth	V 17 Gaël
D 18 Frédéric	M 18 Hélène	S 18 Nadège	L 18 Luc 42	J 18 Aude	S 18 Gatien
L 19 Arsène 29	J 19 Mylène	D 19 Emilie	M 19 René	V 19 Tanguy	D 19 Urbain
M 20 Marina	V 20 Bernard	L 20 Davy 38	M 20 Adeline	S 20 Edmond	L 20 Isaac 51
M 21 Victor	S 21 Christophe	M 21 Mathieu	J 21 Céline	D 21 Présentat.	M 21 Pierre
J 22 Madeleine	D 22 Fabrice	M 22 Maurice	V 22 Elodie	L 22 Cécile 47	M 22 Gratien
V 23 Brigitte	L 23 Rose 34	J 23 Constance	S 23 Simon	M 23 Clément	J 23 Armand
S 24 Christine	M 24 Barthélémy	V 24 Thècle	D 24 Florentin	M 24 Flora	V 24 Adèle
D 25 Jacques	M 25 Louis	S 25 Hermann	L 25 Crépin 43	J 25 Catherine	S 25 Noël
L 26 Anne 30	J 26 Natacha	D 26 Côte	M 26 Dimitri	V 26 Delphine	D 26 Etienne
M 27 Nathalie	V 27 Monique	L 27 Vincent 39	M 27 Emeline	S 27 Séverin	L 27 Jean 52
M 28 Samson	S 28 Augustin	M 28 Venceslas	J 28 Simon	D 28 Jacques	M 28 Innocents
J 29 Marthe	D 29 Sabine	M 29 Gabriel	V 29 Narcisse	L 29 Saturnin 48	M 29 David
V 30 Juliette	L 30 Fiacre 35	J 30 Jérôme	S 30 Bienvenue	M 30 André	J 30 Roger
S 31 Ignace	M 31 Aristide		D 31 Quentin		V 31 Sylvestre

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Les vacances scolaires 2021/2022 sont données à titre indicatif

Calendriers agendas : <https://www.calagenda.fr>